

ARRÊTÉ DU MAIRE N° 25 – 071
PORTANT AUTORISATION DE TRAVAUX
IMPLANTATION/DOUBLEMENT DE POTEAU – DÉPLOIEMENT FIBRE OPTIQUE
CHEMIN DES FREYDIÈRES À ROCHEMAURE

Le Maire de la Commune de Meysse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6-1,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R. 110-1, R. 110-2, R. 411-5, R. 411-8, R. 411-25 à R. 411-28 et R. 412-26 à R. 412-28,

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L.113-1,

Vu l'Arrêté Interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – livre I – 4e partie – signalisation de prescription absolue – approuvée par l'Arrêté Interministériel du 7 juin 1977 et modifiée le 6 novembre 1992,

Vu la demande présentée par la société AXIONE – 595 Chemin de la Roche Guide – 26780 MALATAVERNE – représentée par Madame Lucile VERNET – en date du 07 avril 2025 pour le bénéficiaire SYNDICAT MIXTE ARDÈCHE DRÔME NUMÉRIQUE – ADN – sis à 26300 ALIXAN – 8 avenue de la Gare,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

La société AXIONE – 595 Chemin de la Roche Guide – 26780 MALATAVERNE – représentée par Madame Lucile VERNET – est autorisée à réaliser des travaux d'implantation / doublement de poteau dans le cadre du déploiement de la fibre optique, chemin des Freydières à Rochemaure – 07400 MEYSSE – Coordonnées GPS 44.611487 N ; 4.659904 E à partir du lundi 21 avril 2025 pour une durée de 365 jours calendaires – durée effective des travaux prévue pour un jour – plan en annexe.

La voie ne sera pas fermée à la circulation des véhicules. Tout stationnement sera interdit. Un alternat manuel ou par feux tricolores pourra être mis en place en cas de nécessité.

Vu les différents travaux, en cours de réalisation sur la commune, la société AXIONE devra prendre en considération les différents arrêtés du maire en vigueur – routes barrées, vitesse limitée, horaires de circulation...

ARTICLE 2 :

La société AXIONE, chargée de l'exécution des travaux, prendra toutes les mesures de protection utiles afin d'assurer la sécurité des riverains et des usagers de la voie publique. Elle veillera au respect des droits des riverains et leur accès devra être préservé.

La signalisation réglementaire sera mise en place par les soins et à la charge de la société AXIONE et suivant l'évolution de la réalisation des travaux – Contact : Madame Lucile VERNET : 06.58.52.32.50.

Le chantier sera balisé conformément à la réglementation en vigueur,

ARTICLE 3 :

Dès l'achèvement des travaux, les permissionnaires sont tenus d'enlever les matériaux excédentaires, de rétablir dans leur état initial la chaussée, l'accotement ou trottoir, le fossé, et de réparer tout dommage qui aura pu être causé à la chaussée et à ses dépendances,

ARTICLE 4 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur,

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Meysse,

ARTICLE 6 :

Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication,

ARTICLE 7 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Gendarmerie du Teil et notifiée au demandeur.

Fait à Meysse,
le 07 avril 2025

Thierry ROCHETTE,
Adjoint aux Travaux



FICHE DESCRIPTIVE D'APPUI A DOUBLER

N° APPUI	0276567	CODE INSEE	07157	Coordonnées	44.61139000, 4.65984772
Adresse				Type Appui	BOIS

Commentaires initiaux sur l'appui existant : TER - DOUBLEMENT - POT_07157_FT_0276567

FICHE DESCRIPTIVE D'APPUI A IMPLANTER

N° APPUI	POT_07157_DA_6045	CODE INSEE	07157	Coordonnées	44.611487 N ; 4.659904 E
Adresse	07400 Meysse	Type Appui			FR8

REF DT

PR - ZAPM

PR 2-59\0.SIG - FTTH07-RCM1-BEUF

Commentaires sur l'appui a poser : plantation à 3ml de HTA,

PHOTOS IMPLANTATION POTEAU

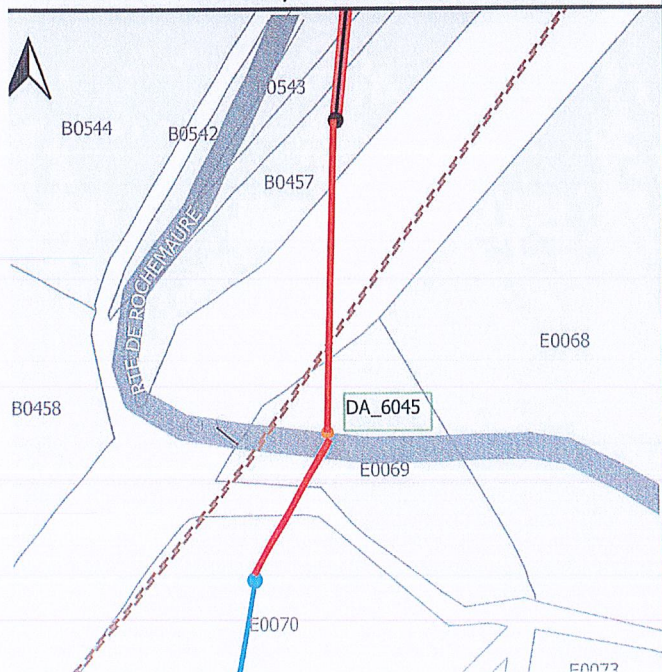
VU ENSEMBLE



VU PIQUET



Carte d'implantation 1:1000



Zone d'implantation

